

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 05059

Numéro SIREN : 414 119 735

Nom ou dénomination : AYMING

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2020 sous le numéro de dépôt 30989

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
15 SEP. 2020
DEPOT N° 3089.



Ayming

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Defense cedex

Tel. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Ayming

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Ayming,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ayming relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 22 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

☛ Règles et méthodes comptables

La note « Chiffre d'affaires » de la section « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les différentes modalités de reconnaissance du revenu. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des méthodes comptables utilisées, nous avons apprécié leur correcte application.

☛ Estimations comptables

- ☛ La note « Immobilisations incorporelles » des sections « Règles et méthodes comptables », « Immobilisations incorporelles » et « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des fonds de commerce, selon lesquelles votre société peut être amenée à constater une provision pour dépréciation exceptionnelle de ces fonds de commerce afin de ramener ces derniers à leur valeur actuelle en cas de perte de valeur.

Nos travaux ont consisté à revoir les éléments préparés par la direction de votre société et les hypothèses retenues justifiant qu'aucun mouvement n'a été constaté sur l'évaluation des fonds commerciaux au 31 décembre 2019. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- ☛ La note « Immobilisations financières » des sections « Règles et méthodes comptables », « Immobilisations financières » et « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités selon lesquelles votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation sur ses titres de participation pour la différence entre la valeur d'inventaire et la valeur d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à apprécier l'approche retenue par votre société, et pour estimer la valeur d'inventaire, à mettre en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette méthode. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- ☛ La note « Clients et comptes rattachés » de la section « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des créances d'exploitation. Votre société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par votre société pour identifier et évaluer les risques. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.



Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les charges telles que décrites dans la note « Provisions pour risques et charges » de la section « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 22 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Carine Malval

Comptes annuels

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	8 012 888	7 522 625	490 263	225 190
Fonds commercial	113 761 134	76 656 101	37 105 034	39 228 024
Autres immobilisations incorporelles	293 358	53 913	239 444	82 751
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	1 820		1 820	1 820
Autres immobilisations corporelles	13 090 539	11 514 981	1 575 558	1 583 677
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	81 879 029	69 166 620	12 712 409	15 820 693
Créances rattachées à des participations	27 636	25 000	2 636	2 636
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 168		2 168	2 168
Autres immobilisations financières	2 447 329	137 291	2 310 038	2 384 582
ACTIF IMMOBILISE	219 515 901	165 076 531	54 439 370	59 331 541
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	3 900 512		3 900 512	3 667 183
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	160 000		160 000	160 000
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	59 803 702	11 864 312	47 939 389	54 589 221
Autres créances	29 910 937	539 400	29 371 537	21 890 430
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	6 646 563		6 646 563	13 839 021
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 195 316		2 195 316	1 970 388
ACTIF CIRCULANT	102 617 029	12 403 712	90 213 317	96 116 244
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	322 132 930	177 480 243	144 652 687	155 447 785

Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 70 665 287)	70 665 287	70 665 287
Primes d'émission, de fusion, d'apport	53 815	53 815
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	7 066 528	7 066 528
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	238 844	-2 174 186
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 196 807	2 413 029
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	209 044	209 044
CAPITAUX PROPRES	75 036 712	78 233 518
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	13 088 816	14 928 989
Provisions pour charges	4 861 422	4 464 560
PROVISIONS	17 950 239	19 393 549
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	96	96
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	42 570	40 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 800 804	1 266 676
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 395 537	6 508 553
Dettes fiscales et sociales	24 281 653	30 564 167
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 016	28 016
Autres dettes	19 702 581	19 224 780
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	414 481	188 429
DETTES	51 665 736	57 820 717
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	144 652 687	155 447 785

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	85 268 985	3 940 008	89 208 993	100 853 578
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	85 268 985	3 940 008	89 208 993	100 853 578
Production stockée			233 329	1 505 601
Production immobilisée			483 790	82 752
Subventions d'exploitation			460 115	587 445
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 359 209	12 055 669
Autres produits			448 556	108 343
PRODUITS D'EXPLOITATION			97 193 992	115 193 388
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			10 920	-369 525
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			30 902 253	30 757 255
Impôts, taxes et versements assimilés			3 009 798	3 351 343
Salaires et traitements			38 621 034	40 844 498
Charges sociales			17 210 572	18 132 062
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 105 465	2 368 569
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 721 561	1 296 281
Dotations aux provisions			1 337 861	1 769 825
Autres charges			1 821 487	3 916 588
CHARGES D'EXPLOITATION			95 740 951	102 066 896
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 453 041	13 126 491
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 441 726	264 364
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4 772	43 468
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1 176 728	12 602 406
Différences positives de change			728 783	38 371
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			4 352 009	12 948 608
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			5 467 485	1 014 897
Intérêts et charges assimilées			119 559	4 216 209
Différences négatives de change			22 761	251 154
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			5 609 805	5 482 260
RESULTAT FINANCIER			-1 257 796	7 466 348
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			195 245	20 592 839

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		14 946
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 350	922 259
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	285 000	599 004
PRODUITS EXCEPTIONNELS	286 350	1 536 209
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 331 309	1 565 732
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	647	13 898 986
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	2 122 990	113 892
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 454 946	15 578 610
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 168 596	-14 042 401
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	16 595	906 062
Impôts sur les bénéfices	206 860	3 231 346
TOTAL DES PRODUITS	101 832 351	129 678 204
TOTAL DES CHARGES	105 029 158	127 265 175
BENEFICE OU PERTE	-3 196 807	2 413 029

ANNEXES

Faits marquants de la période

Dividendes reçus

La société Ayming a perçu 1 998 924 € de dividendes en 2019 en provenance d'Ayming Belgique.

Variation de périmètre

Il n'y a pas de variation de périmètre au 31 décembre 2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de Commerce R. 123-180 et Plan Comptable Général art. 531-1§1)

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général. modifié par le règlement ANC N°2019-08 du 6 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur un an.

Les fonds de commerce ont été apportés dans le cadre de fusions absorption. Ils ne sont pas amortis. La valeur actuelle des fonds de commerce fait l'objet au moins annuellement d'un examen et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable de l'activité et sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente du fonds de commerce lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Cette estimation est valorisée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières. La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages futurs attendus de la société, calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, le fonds de commerce fait l'objet d'une provision pour dépréciation afin de ramener sa valeur comptable à sa valeur actuelle.

Conformément au règlement ANC 2015-06, les provisions comptabilisées sur les fonds de commerce ne peuvent être reprises ultérieurement.

Les frais de recherche et développement engagés par les sociétés du groupe sont comptabilisés en charges.

Les coûts de production immobilisés au titre de la mise en place de l'ERP Groupe dans le cadre du projet de Rationalisation du Système d'Information d'Ayming (RA.SIA) comprennent les coûts de main d'œuvre dédiés et de sous-traitance bien identifiés. La durée de l'amortissement est de 4 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparations sont constatés en charge de la période.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 à 5 ans.

Mobilier de bureau : linéaire sur 5 à 8 ans.

Agencements, installations : linéaire sur 5 à 10 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de titres de participation, prêts, et dépôts et cautionnements, comptabilisés à leur valeur historique.

La valeur brute des participations et des autres titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute des titres et des créances rattachées, une provision pour dépréciation de ces actifs est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur des avantages futurs attendus calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les sociétés acquises. La valeur d'inventaire des titres de participation fait l'objet au moins annuellement d'un examen afin de s'assurer qu'il n'existe pas de perte de valeur. Pour les sociétés créées elle est déterminée selon sa situation nette. Si la situation nette est négative, une provision est constituée à hauteur du montant de la créance rattachée et au delà en provision pour risques et charges.

Clients et comptes rattachés

Ayming commercialise ses services auprès d'une clientèle variée. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

Encours

Les encours correspondent aux missions non facturées pour lesquelles un dossier a été déposé auprès des organismes sociaux pour lesquelles le chiffre d'affaire n'a pas encore été reconnu. Les prestations en cours sont valorisées au taux horaire des collaborateurs affectés à la réalisation de la prestation pondérées du pourcentage de succès futur estimé des missions concernées. Ce pourcentage est déterminé par département et correspond à la moyenne des 3 dernières années.

Valeurs mobilières de placement

La société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Créances et dettes en devises

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux en vigueur au 31 décembre 2018. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques.

Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés en charge.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de ventes de prestations de conseil. Les prestations sont rémunérées sur la base d'une quote-part de l'économie réalisée par le client. Les services proposés par le groupe touchent les domaines d'activité suivants:

Business Line Finance and Innovation Performance

- **Activité "Fiscal"** : le chiffre d'affaires issu de la vente de prestations est reconnu à la date d'acceptation du dégrèvement de la part de l'administration fiscale dans une décision intervenue avant la date de clôture de l'exercice et notifiée à Ayming au plus tard dans les 30 jours suivants ladite date de clôture de l'exercice.
- **Activité "Crédit d'impôts"** : le chiffre d'affaires issu de la vente de prestations d'obtention de crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt formation est reconnu pour sa totalité lors de la remise de la déclaration de crédit d'impôt à l'administration fiscale.
- **Les subventions européennes** sont reconnues à la date d'acceptation de la subvention par l'Union Européenne. Ces subventions ne sont plus comptabilisées en chiffre d'affaires depuis 2011, elles apparaissent en « Autres produits d'exploitation ».
- **L'activité « Développement durable »** : consiste en l'achat et vente (courtage) de Certificats d'Economie d'Energie : Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert de propriété du certificat.

Business Line Human Resources Performance

- **Activité "Conseil et optimisation des coûts RH"** : le chiffre d'affaires est reconnu dès la réalisation des premières économies par le client et sur la base des masses salariales de l'année précédente et de l'année

en cours. Les économies basées sur les masses salariales futures sont reconnues au cours des exercices suivants.

Aucun encours n'est constaté pour ce type de mission. En effet, soit le client a décidé de la mise en place des préconisations et les prestations sont comptabilisées en chiffre d'affaires ; soit le client n'a pas encore décidé de la mise en place des préconisations et les dépenses engagées sont considérées comme des dépenses de prospection commerciale et sont donc passées en charges.

- **Activité "Prévention et gestions des risques professionnels"** : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des économies acceptées par l'administration dans une décision intervenue avant la date de clôture de l'exercice et notifiée à Ayming au plus tard dans les 30 jours suivant ladite date de clôture de l'exercice.
- **Activité "Qualité de vie au travail"** correspond à un large panel d'offres (études, diagnostic, prestations de conseil, formations...) à l'attention de ses clients. Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la réalisation de la prestation.

Business Line Operations Performance

- **Activité "Cristal Décisions"** correspond à du conseil opérationnel en réduction de coûts de télécommunications, de fluides, de flotte automobile, d'intérim et de nettoyage de ses clients, à travers essentiellement la renégociation des contrats du client avec ses fournisseurs existants ou avec de nouveaux fournisseurs en France.

Les honoraires sont la plupart du temps intégralement indexés sur les économies mesurées résultant de la mission. Ils sont facturés en général en trois fois :

- un acompte indexé sur les économies estimées à la remise du rapport de conclusion.
- un 2^{ème} acompte du même montant 6 mois après
- le solde 18 mois après la remise du rapport de conclusion. Le montant est déterminé sur la base des économies réellement constatées au titre de la période écoulée (déduction faites des deux 1^{ères} facturations).

Lorsqu' à la date de clôture, l'audit d'une mission est en cours, des en-cours sont valorisés au coût de production égal au coût journalier forfaitairement estimé fois le nombre de jours hommes réalisés.

- **Activité "Performance des Opérations"** correspond à l'optimisation de la Supply chain et des achats directs de ses clients. Les honoraires sont la plupart du temps composés d'une part forfaitaire et d'une part variable indexés sur les économies présumées. Ils sont facturés en cours de mission pour la partie forfaitaire et à la remise du rapport de conclusion pour la partie variable.

Provisions règlementées

Des provisions règlementées correspondant à des amortissements dérogatoires ont été constatées pour 209 044 € au 31 décembre 2019. Ces provisions correspondent à l'amortissements des frais d'acquisition.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de façon fiable. Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse au cas par cas.

En particulier dans le cadre de ses activités d'obtention de crédits d'impôt recherche et formation, la société est souvent amenée à justifier du bien fondé de ses calculs auprès de l'administration fiscale. Par conséquent, le risque de rétrocession des honoraires au client est plus élevé qu'au titre des autres activités fiscales. La société se prémunit contre ce risque par la constitution d'une provision pour garantie lorsque le client reçoit une notification de redressement fiscal. Cette provision pour garantie est fixée à 50% des honoraires facturés. Certains dossiers dont l'issue semble défavorable sont provisionnés à 100%.

Les autres provisions pour risques correspondent aux risques de litiges avec les tiers et les salariés.

La provision pour litige client est supprimée lorsqu'Ayming n'a plus de nouvelles du client après 5 ans révolu.

Provisions pour indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraites figurant au bilan sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation n° 03-R-01 du CNC du 1er avril 2003.

La provision d'indemnités de départ en retraite est calculée, salarié par salarié, en tenant compte de l'actualisation des salaires, de la probabilité d'espérance de vie et de la présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la

retraite.

Hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation de 1 %
- Taux de croissance des salaires : de 1 à 1,5 % en fonction de l'âge
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de turnover : de 2 % à 15 % pour les salariés de moins de 54 ans et nul au-delà

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle d'Ayming.

AUTRES INFORMATIONS

Immobilisations incorporelles

Valorisation des fonds de commerce

La valeur brute totale du fonds de commerce au 31 décembre 2019 est de 113 761 k€.

Conformément au règlement 2015-06, les fonds commerciaux doivent faire l'objet d'un test de valeur chaque année. Ce test a été réalisé au 31 décembre 2019 par la société à partir de la méthode des cash flows actualisés.

Les calculs s'appuient sur le business plan 2023 établi par la direction financière, l'année 2020 correspondant au budget, et validé par le conseil de surveillance du 12 décembre 2019.

Les hypothèses retenues pour ce test étaient :

- o taux d'actualisation : 11 % correspondant au coût moyen pondéré du capital
- o taux de croissance à l'infini : 2%
- o taux d'IS moyen 25 %,

Par conséquent, une provision pour dépréciation du fonds de commerce a été constatée pour 2 122 k€ au 31 décembre 2019.

La valeur nette du fonds de commerce est de 37 105 K€ au 31 décembre 2019.

Immobilisations financières

Au 31 décembre 2019, des tests de valeur sur les titres et les créances de CFC-Expert ont été réalisés par la société à partir de la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les hypothèses utilisées ont été les suivantes :

- Taux d'actualisation de 11 % pour l'entité CFC.
- Taux de croissance à l'infini à 2 %
- Taux d'IS moyen pour CFC 25 %,

Les calculs s'appuient sur le business plan 2023 établi par la direction financière, l'année 2020 correspondant au budget, et validé par le conseil de surveillance du 12 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, ce test entraîne une dotation de provision sur les titres CFC de 3 569 k€. La valeur nette comptable des titres s'élève à 9 868 k€.

L'analyse des situations nettes a abouti à une dotation aux provisions sur les titres Ayming Italia pour 57 k€, Cristal pour 60 k€ et une reprise de provisions sur titres pour Ayming UK de 33 k€ et Ayming Deutschland de 1 554 k€.

Affacturage

En octobre 2015, la société a mis en place un contrat d'affacturage.

Les créances clients cédées au factor et non réglées figurent en « créances clients » et s'élèvent à 304 k€ au 31 décembre 2019. Les autres créances s'élèvent à 605 k€ et se composent du fonds de garantie de 500 k€ et de la réserve de définancement de 105 k€.

La dette d'affacturage s'élève à 304 k€.

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à une provision pour situation nette négative de Ayming China pour 1 455 k€.

Variation des Capitaux Propres

Le résultat bénéficiaire de 2 413 k€ a été affecté conformément au procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 21 mai 2019 en totalité au poste de report à nouveau.

Montants en k€

Libellé compte	31/12/2018	Affectation du résultat N-1	Résultat N	Aug. De capital	Dotation amort. Dérog.	31/12/2019
Capital souscrit-appelé, versé	70 665					70 665
Prime de fusion	54					54
Réserve légale	7 066					7 066
Réserve spécifique						
Report à nouveau (solde débiteur puis créiteur)	-2 174	2 413				239
Pertes						
Résultat	2 413	-2 413	-3 196			-3 196
Amort. dérogatoires	209					209
Capitaux propres	78 233	0	-3 196	0	0	74 987

Intégration fiscale

Ayming fait partie du périmètre fiscal dont la tête d'intégration fiscale est AL FIN.

Les résultats fiscaux de la société sont fiscalement intégrés dans le résultat d'ensemble du groupe AL FIN. Les économies d'impôt résultant de cette intégration restent définitivement acquises à la société AL FIN.

Ayming supporte et constate en comptabilité la seule charge d'impôt qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration.

Eléments/postes du résultat entreprises liées

- Charges financières	119 k€
- Produits financiers	442 k€

Estimation sur les travaux en cours

Au 31 décembre 2019, Ayming a comptabilisé une variation des travaux en cours de prestations de services pour 355 k€.

Le montant des travaux en cours au 31 décembre 2019 s'élève à 3 605 k€ et ne sont pas dépréciés.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Compte Personnel de Formation (CPF)

Depuis le du 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) a été substitué au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

Engagements contractés auprès des établissements de crédit

La société garantit l'administration fiscale pour le paiement de ses redressements fiscaux. Le montant de l'engagement s'élève à 10 k€ au 31 décembre 2019.

Clause de retour à meilleure fortune

Par convention du 1er décembre 2009, la société Ayming a consenti à la société CRISTAL DECISIONS (ex VADEO) un abandon de créances en compte courant pour un montant de 262 k€ avec clause de retour à meilleure fortune.

Garantie donnée

Dans le cas d'une rupture de celle de celle-ci avec le cabinet d'avocats Marvell (ex LSK) et ce à l'initiative du groupe Ayming, ce dernier s'est engagé à respecter un délai de préavis de deux ans, pendant lequel il s'engage à maintenir au cabinet Marvell un chiffre d'affaires global égal à celui constaté sur l'année précédant la notification de la rupture.

Il existe un nantissement des actions Ayming dans le cadre du prêt avec la Royal Bank of Scotland.

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour 113 k€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pour donner suite aux mesures de confinement mises en place par le gouvernement en lien avec la crise sanitaire de l'épidémie du Corona Virus COVID 19 à compter du 17 mars 2020, l'activité du groupe Ayming a fortement été ralentie.

Ces circonstances exceptionnelles ont réduit nos activités même si elles ont la particularité d'être créatrices de valeur immédiate pour ses clients. Ayming et l'ensemble de ses filiales, ses clients, ses prospects et ses partenaires subissent des contraintes majeures ayant des conséquences importantes pour le business. Les réunions clients sont annulées et non reportées, les activités sur site client sont désormais interdites.

Grâce aux moyens techniques mis à disposition auprès des salariés, l'entreprise peut néanmoins, partout dans le monde, continuer à fonctionner ce qui permet de conserver une activité à 40 % par rapport à l'an passé à la même période.

Ayming a dû adapter son organisation à ces impacts économiques et a décidé de recourir au dispositif du chômage partiel dès le 17 mars 2020. Ayming a constitué des unités de travail transverse aux services par business.

Le taux de chômage partiel varie selon les BL et évolue chaque semaine.

Ces mesures mises en place par Ayming ont permis de bénéficier d'aides par l'état. D'autres solutions de financement sont étudiées comme des prêts bancaires ou le recours plus important auprès du Factor.

Le groupe a construit un prévisionnel de trésorerie tenant compte de ces impacts qui montre qu'il a les ressources financières pour soutenir ses filiales et que la continuité d'exploitation du groupe et de chaque filiale est assurée.

**INFORMATIONS BILAN
ET RESULTAT**

Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121 463 680		859 862
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 820		
Installations générales, agenc., aménag.	4 460 523		619 203
Matériel de transport	8 809		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 919 320		613 548
Emballages récupérables et divers	24 000		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 414 471		1 232 751
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	79 806 665		2 100 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 524 041		308 805
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	82 330 706		2 408 805
TOTAL GENERAL	216 208 857		4 501 418

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		256 162	122 067 380	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.			1 820	
Installations générales, agencements divers		489 094	4 590 632	
Matériel de transport			8 809	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		65 770	8 467 098	
Emballages récupérables et divers			24 000	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		554 864	13 092 358	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			81 906 665	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		383 349	2 449 497	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		383 349	84 356 162	
TOTAL GENERAL		1 194 375	219 515 901	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 394 604	181 935		7 576 538
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 982 607	135 065	33 465	4 084 207
Matériel de transport	8 354	453		8 807
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 704 762	788 013	70 807	7 421 967
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 695 723	923 531	104 272	11 514 981
TOTAL GENERAL	18 090 326	1 105 465	104 272	19 091 519

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							

CORPOREL.			
Acquis. titre			
TOTAL			

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	209 044			209 044
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	209 044			209 044
Provisions pour litiges	1 486 436	390 150	506 979	1 369 607
Provisions pour garanties données aux clients	11 732 728	550 849	2 029 212	10 254 365
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	4 304 113	396 862		4 700 975
Provisions pour impôts	160 447			160 447
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 709 825	20 087	265 068	1 464 844
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	19 393 549	1 357 948	2 801 259	17 950 239
Dépréciations immobilisations incorporelles	74 533 111	2 122 990		76 656 101
Dépréciations immobilisations corporelles	133 252		133 252	
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	63 958 336	5 241 776	33 492	69 166 620
Dépréciations autres immobilis. financières	162 291			162 291
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	13 435 116	1 721 561	3 292 365	11 864 312
Autres dépréciations	1 453 944	205 622	1 120 166	539 400
DEPRECIATIONS	153 676 050	9 291 949	4 579 275	158 388 724
TOTAL GENERAL	173 278 643	10 649 897	7 380 534	176 548 006
Dotations et reprises d'exploitation		3 059 422	5 918 806	
Dotations et reprises financières		5 467 485	1 176 728	
Dotations et reprises exceptionnelles		2 122 990	285 000	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Situation et mouvements				Provisions à la fin de l'exercice
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'ex.	
Provision pour litige	1 486 436	390 150	41 979	465 000	1 369 607
Provision pour garanties données aux clier	11 732 729	550 849	1 107 944	921 268	10 254 366
autres provisions pour risque	1 709 824	20 087	190 997	74 070	1 464 844
Provision pour retraite	4 304 113	396 862			4 700 975
Provision pour impôts	160 447				160 447
TOTAL	19 393 549	1 357 948	1 340 920	1 460 338	17 950 239

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	27 636	27 636	
Prêts	2 168	2 168	
Autres immobilisations financières	2 447 329	2 447 329	
Clients douteux ou litigieux	16 783 120	1	16 783 119
Autres créances clients	43 020 582	43 020 582	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	25 016	25 016	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 014	3 014	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques	106 373	106 373	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	864 263	864 263	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	43 115	43 115	
Groupe et associés	24 859 059	24 859 059	
Débiteurs divers	4 010 096	4 010 096	
Charges constatées d'avance	2 195 316	2 195 316	
TOTAL GENERAL	94 387 088	77 603 969	16 783 119

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	96	96		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	42 570	42 570		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 395 537	5 395 537		
Personnel et comptes rattachés	8 643 450	8 643 450		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 699 588	5 699 588		
Etat : impôt sur les bénéfiques				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	9 580 410	9 580 410		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	358 205	358 205		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 016	28 016		
Groupe et associés	16 594 580	16 594 580		
Autres dettes	3 108 001	3 108 001		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	414 481	414 481		
TOTAL GENERAL	49 864 933	49 864 933		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
4181000000	Clients - Factures Ó Útablir à	13 324 923	15 754 753	-2 429 830
4181100000	Clients- FAE Groupe FRA		3 437 602	-3 437 602
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		13 324 923	19 192 355	-5 867 432
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		13 324 923	19 192 355	-5 867 432

AYMING

Société par actions simplifiée au capital de 70 665 286,92 euros
Siège social : 185, avenue des Grésillons – 92230 Gennevilliers
414 119 735 RCS Nanterre

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 8 JUIN 2020**

**AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir rappelé que le résultat déficitaire de l'exercice s'élève à un montant de – 3 196 807 €, propose d'affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

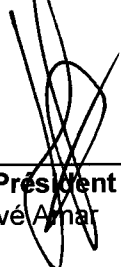
- en totalité sur le poste « report à nouveau », soit.....– 3 196 807 euros

Le compte « Report à Nouveau » ressort à un nouveau montant de – 2 957 963 euros et les capitaux propres de la Société ressortent à un montant de 75 036 712 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende distribué	Abattement forfaitaire pour les actionnaires et ayants droit
31 décembre 2018	Néant	Actionnaire non éligible à l'abattement
31 décembre 2017	Néant	Actionnaire non éligible à l'abattement
31 décembre 2016	Néant	Actionnaire non éligible à l'abattement

Certifié conforme,



Le Président
Hervé Amar



Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre
Registre du commerce et des sociétés
4, rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

Gennevilliers, le 11 juin 2020

Objet : AYMING – RCS 414 119 735 - formalités de dépôt des comptes annuels 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des formalités de dépôt des comptes annuels 2019 de la société AYMING, nous vous prions de trouver, ci-joint, les documents suivants :

- Un exemplaire original du rapport des commissaires aux comptes comprenant le bilan, compte de résultat et annexes 2018 ;
- Le procès-verbal d'affectation du résultat certifié conforme par le Président.

Notre société procédera au paiement de vos frais d'un montant de 45,38 euros par virement bancaire.

Vous remerciant de bien vouloir nous en accuser réception et restant à votre disposition si nécessaire au 01 41 49 11 55 et à l'adresse mail : lcarusone@ayming.com.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre sincère considération.



Letizia CARUSONE
Juriste Corporate

PJ